

Commune de Crépy-en-Valois

Risques naturels, risques industriels, défense incendie et sécurité routière doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement naturel ou créé par l'action de l'homme, dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- ✓ d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
- ✓ d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent

l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène.

Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- ✓ d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État ;
- ✓ de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune ;
- ✓ de procéder à un diagnostic sécurité routière ;
- ✓ d'informer la population ;
- ✓ de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque ;
- ✓ de programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.

L'ensemble des informations issues du site Géorisques du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire concernant la commune de **Crépy-en-Valois** est consultable à l'adresse suivante : [lien vers Géorisques](#).

Les Risques Naturels

Différentes études ont été réalisées concernant les risques naturels dans le département de l'Oise, celles-ci sont accessibles sur le [site de la Préfecture de l'Oise](#).

Les cartographies concernant les risques naturels sont consultables dans l'atlas des risques naturels majeurs disponible sur Internet à l'adresse suivante : [lien vers la cartotheque du site de la Préfecture de l'Oise](#) et pour ce qui a trait au retrait-gonflement des argiles, ainsi qu'à la présence de cavités, à l'adresse suivante : [lien vers la cartotheque du site de la Préfecture de l'Oise - inventaire des cavités et mouvements de terrain associés](#).

Plans de Prévention des Risques Naturels

La commune de Crépy-en-Valois n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels.

Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du site Géorisques :

Date	Événement	Arrêté de catastrophe naturelle	Parution au JO
23/07/1988	Inondations et coulées de boue	19/10/1988	03/11/1988
25/12/1999 au 29/12/1999	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999	30/12/1999
02/07/2000	Inondations et coulées de boue	06/11/2000	22/11/2000

Inondations

Les informations relatives aux inondations sont consultables sur le site Internet du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) : [lien vers le site du MTES - prévention des risques](#) et sur le site de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) d'Île-de-France : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#).

Directive Inondations :

Face au bilan catastrophique des inondations en Europe au cours des dernières décennies, la Commission Européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « Directive Inondations ».

Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) :

Sur notre territoire, l'État a repris les objectifs de cette directive dans la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (LENE) du 12 juillet 2010 (dite « loi Grenelle II ») et a choisi d'encadrer la mise en œuvre de cette directive par une Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI), fondée sur des valeurs de responsabilité, de solidarité et de proportionnalité. Elle a été arrêtée le 07 octobre 2014 par les Ministres de l'Écologie, de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Logement.

La stratégie nationale fixe trois grands objectifs :

- augmenter la sécurité des populations ;
- réduire le coût des dommages ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Évaluation Préliminaire des Risques Inondation (EPRi) :

Première étape de la Directive Inondation, cette évaluation donne une photographie homogène de chaque bassin hydrographiques afin d'identifier les enjeux de différentes natures (*personnes, biens, activités, etc*) en zone potentiellement inondable. La première édition s'est achevée en décembre 2011 et sera révisée d'ici décembre 2018.

Elle renseigne sur les inondations du passé et sur le risque actuel :

- l'impact des inondations historiques au travers de quelques événements représentatifs ;
- l'exposition actuelle des enjeux aux événements majeurs : pour ce faire, les enjeux (*population, emplois, bâti, etc*) présents dans une enveloppe approchée des événements extrêmes sont comptabilisés et représentés sur des cartes.

La commune de Crépy-en-Valois fait partie du bassin Seine-Normandie, dont l'EPRI a été arrêté le 20 décembre 2011 par le Préfet d'Île-de-France, coordinateur du bassin.

Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) :

Le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) est au cœur de la mise en œuvre de la Directive Inondation. Cet outil stratégique définit à l'échelle de chaque grand bassin (*district hydrographique*) les priorités en matière de gestion du risque d'inondation. Dans le cadre de la Directive Inondations et en déclinaison de la SNGRI, un PGRI a été élaboré sur chaque district sous l'autorité du préfet coordinateur de bassin en lien avec les parties prenantes.

Ce plan traite de l'ensemble des aspects de la gestion des inondations :

- la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- la surveillance, la prévision et l'information sur les phénomènes d'inondation ;
- l'information préventive, l'éducation, la résilience et la conscience du risque.

Il vise ainsi à intégrer la prise en compte et la gestion du risque d'inondation dans toutes les politiques du territoire.

Les 13 PGRI français ont été approuvés et publiés au journal officiel n° 0296 du 22 décembre 2015 entrés en vigueur au lendemain de leur publication seront mis à jour tous les 6 ans dans un cycle d'amélioration continue voulu par la « Directive Inondations ».

Le PGRI 2016-2021 du bassin Seine-Normandie a été approuvé le 07 décembre 2015 : [arrêté du 07 décembre 2015 portant approbation du PGRI Seine-Normandie](#).

Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) :

Un Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) est un territoire qui concentre de forts enjeux et qui est exposé à un aléa provoquant des inondations (*submersion marine, débordement fluvial, ruissellement, remontée de nappe*). Dans ce territoire, les enjeux potentiellement exposés aux inondations les plus importants sont essentiellement des enjeux humains et économiques : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#) et [lien vers le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire – TRI](#).

L'arrêté du 06 novembre 2012, établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale et l'arrêté du 27 novembre 2012, fixant la liste des Territoires à Risque Important d'Inondation du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands sont disponibles sur le [site de la Préfecture de l'Oise](#).

La commune de Crépy-en-Valois n'est pas concernée par un TRI.

Il existe une note de cadrage (*mai 2018*) concernant « la vulnérabilité des territoires aux inondations », établie à l'échelle du bassin Seine-Normandie : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#).

Stratégies locales de gestion des risques d'inondation :

Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation sont élaborées sur les Territoires à Risque important d'Inondation (*TRI*). Elles s'inscrivent dans le cadre fixé par la SNGRI présentés le 10 juillet 2014 et les PGRI élaborés à l'échelle des grands bassins hydrographiques : [lien vers le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire](#). L'arrêté fixant la liste des stratégies locales de gestion des risques d'inondation à élaborer pour les TRI du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands a été signé le 08 décembre 2014.

Les stratégies locales doivent comporter :

- la synthèse de l'EPRI dans son périmètre ;
- les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le TRI inclus dans son périmètre ;
- les objectifs fixés par le PGRI pour les TRI inclus dans son périmètre.

Pour le bassin Seine-Normandie ([lien vers le site de la DRIEE - Île-de-France](#)), ces objectifs ont été déclinés comme suit :

- réduire la vulnérabilité des territoires ;
- agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- mobiliser tous les acteurs via le maintien et le développement de la culture du risque.

Cavités souterraines et mouvements de terrain

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subite, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

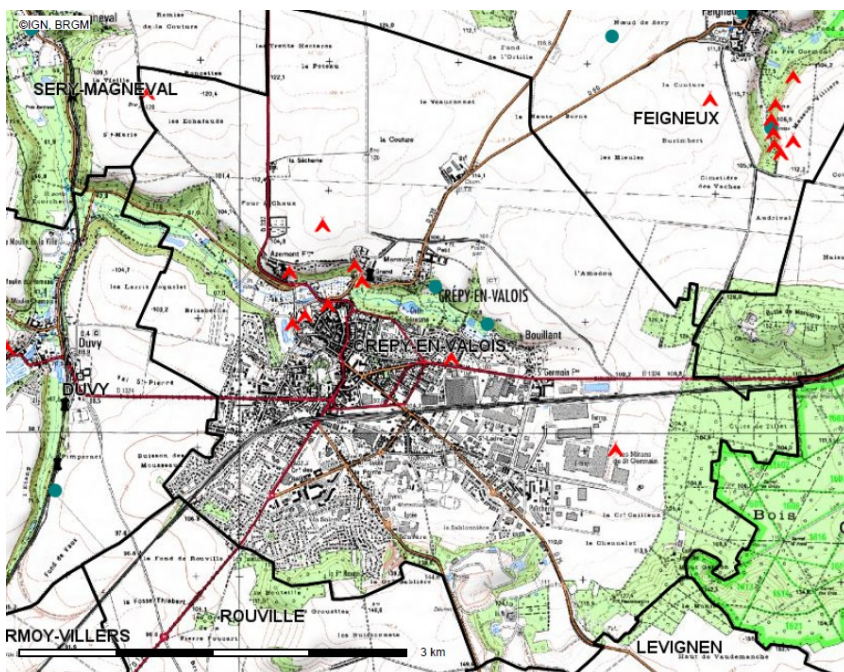
Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (*la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte, etc*) ou occasionnées par l'homme (*déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères, etc*). Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

Le Bureau de Recherche Géologiques et Minières (*BRGM*) a réalisé en octobre 2011 un inventaire des [cavités souterraines](#) du département de l'Oise.

11 cavités souterraines et un mouvement de terrain ont été recensées sur la commune :

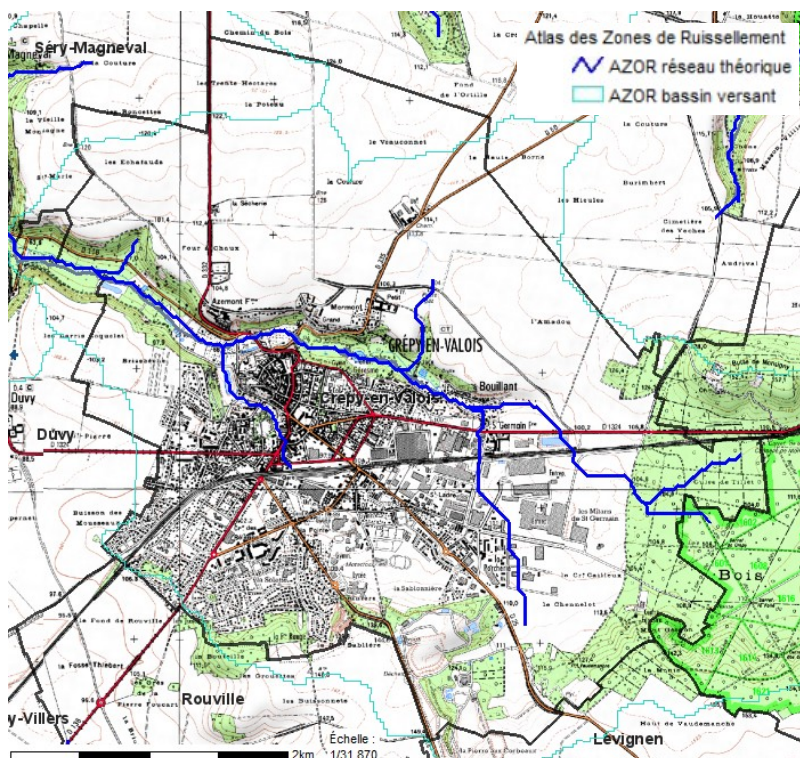
Cavité souterraine	Lien vers fiche	Cavité souterraine	Lien vers fiche
Carrière	PICAW0015342	Carrière	PICAW0017020
Carrière	PICAW0015344	Carrière	PICAW0017021
Carrière	PICAW0015345	Carrière	PICAW0017025
Carrière	PICAW0015346	Carrière	PICAW0017044
Indéterminé	PICAW0016835	Carrière	PIC0000440CS
Indéterminé	PICAW0016836		

Mouvement de terrain	Lien vers fiche
Effondrement	11900412



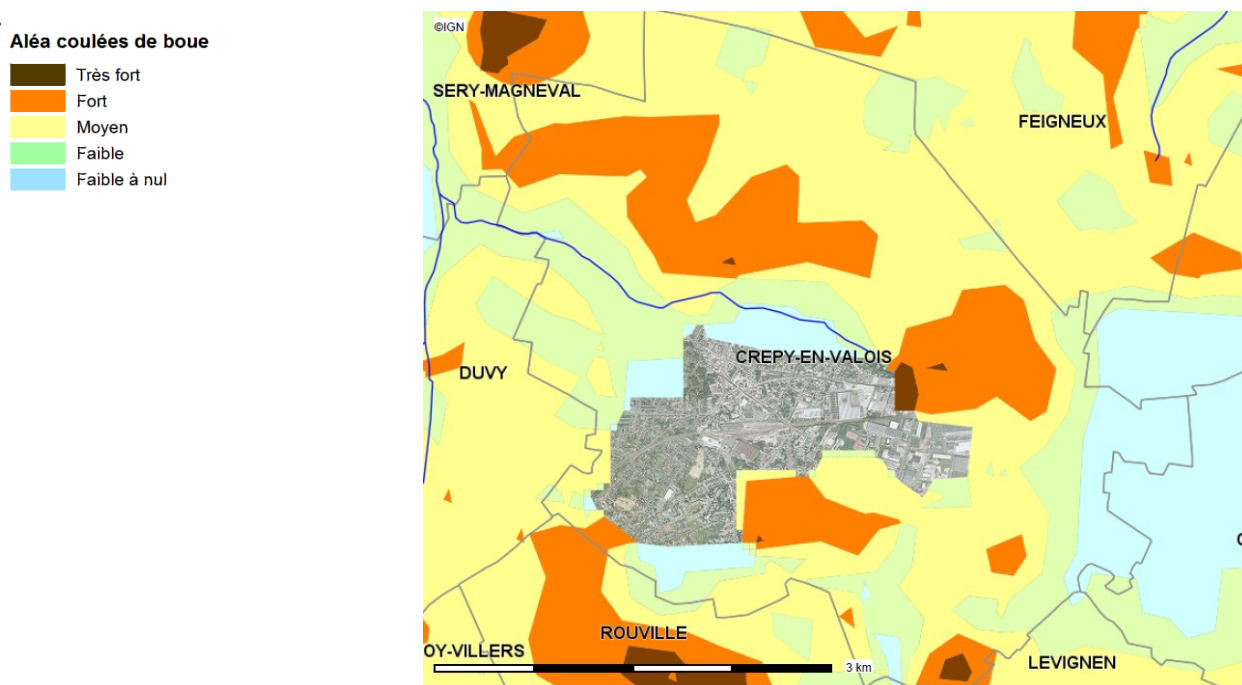
Ruissellement, coulées de boue et remontées de nappe

Le ruissellement est un phénomène physique d'écoulement non organisé de l'eau sur un bassin versant suite à des chutes de pluies. Il perdure jusqu'au moment où il rencontre une rivière, un réseau d'assainissement ou un marais. Le ruissellement peut avoir plusieurs origines : ruissellement naturel pluvial, ruissellement naturel nival et ruissellement anthropique; l'ensemble ou une seule de ces origines peut produire un ruissellement de type «risque majeur avec inondations» (source : Géorisques). Le ruissellement peut devenir une coulée de boue qui nuit à la sécurité des personnes et l'intégrité des biens.



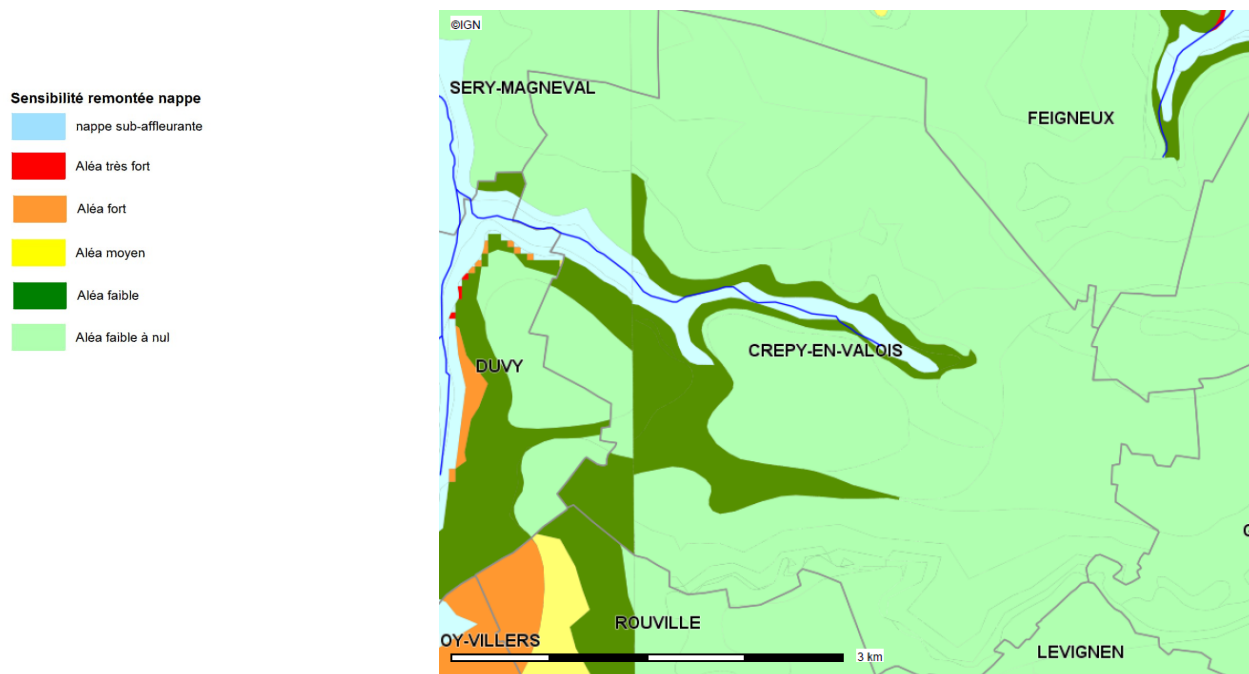
Le territoire communal de Crépy-en-Valois est concernée par la traversée d'axes de ruissellement ([lien vers la cartographie du ruissellement et des eaux pluviales du département de l'Oise](#)).

La coulée de boue est un mouvement rapide d'une masse de matériaux remaniés, à forte teneur en eau et de consistance plus ou moins visqueuse. Elle prend fréquemment naissance dans la partie aval d'un glissement de terrain ou dans les terrains mis à nu par les activités humaines. Les matériaux susceptibles de perdre ainsi leur cohésion sont des argiles, des limons, des sols, des roches décomposées ou des éboulis fins (*source : Géorisques*).



La commune de Crépy-en-Valois est concernée par des aléas faibles à très forts de coulées de boue. Ces informations sont disponibles sur les sites : [lien vers Géorisques](#) et [lien vers la cartotheque du site de la Préfecture de l'Oise](#).

On appelle zone « sensible aux remontées de nappes », un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la zone non saturée et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle sont telles, qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol ou, une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol. Les remontées de nappe entraînent des inondations lentes, ne présentant pas de danger pour la vie humaine, mais provoquant des dommages non négligeables à la voirie qui est mise sous pression, ainsi qu'aux constructions (*source : Géorisques*).



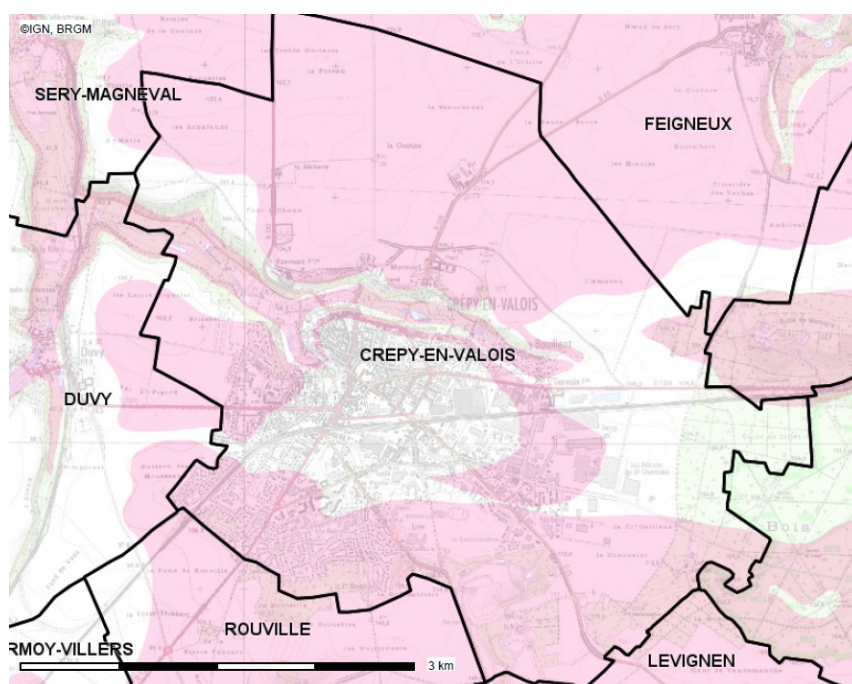
La commune de Crépy-en-Valois est concernée par des aléas faibles à très forts de remontées de nappe, avec des effets de nappe sub-affleurante localisés à proximité des cours d'eau. Plus d'informations sont disponibles sur les sites : [lien vers site du BRGM](#) et [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#).

Retrait gonflement des sols argileux

La commune de Crépy-en-Valois est concernée par des aléas faibles à moyens de retrait-gonflement des argiles, sur tout ou partie du territoire communal. Cette information est disponible sur le site du BRGM à l'adresse suivante : [lien vers Géorisques - retrait-gonflement des argiles](#) et [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#).

Aléa retrait - gonflement des argiles

- à priori nul
- faible / moyen
- fort



Les Risques technologiques

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Ces plans concernent les établissements « Seveso » à « haut risques », dits « Seveso seuil haut » ou « Seveso avec servitude » (Seveso AS). Lorsque les mesures prises par l'exploitant d'un établissement de ce type s'avèrent insuffisantes au regard de la vulnérabilité des populations environnantes, les textes prévoient de délimiter des zones dans lesquelles le règlement du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) peut interdire ou limiter la réalisation d'aménagements, d'extensions ou de constructions nouvelles (source : Géorisques).

La commune de Crépy-en-Valois n'est concernée par aucun PPRT.

Canalisation de matières dangereuses

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement.

La commune de Crépy-en-Valois est concernée par le passage d'une canalisation de transport de gaz naturel.

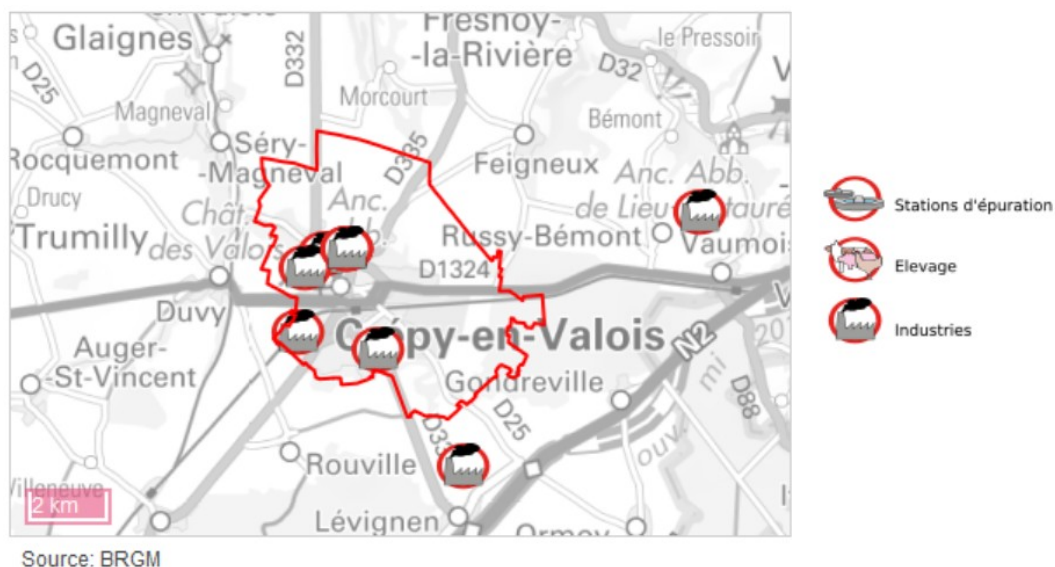


Installations industrielles rejetant des polluants

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluant potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou le sol.

3 installations industrielles rejetant des polluants ont été recensées sur ou à proximité de la commune de Crépy-en-Valois.

Installation	Commune	Lien vers fiche
FM Logistic	Crépy-en-Valois	FM Logistic - site de Crépy-en-Valois
SUEZ RV Île-de-France	Crépy-en-Valois	SUEZ RV ILE DE FRANCE
Natureco	Crépy-en-Valois	natureco



Sites et sols d'activités industrielles

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

2 sites pollués ou potentiellement pollués ont été recensés sur le territoire communal (*base de données BASOL - [lien vers Basol](#)*) :

Installation	Commune	Lien vers fiche
Centre EDF-GDF	Crépy-en-Valois	Centre EDF GDF Service de Cergy
Sté SODIMATEX	Crépy-en-Valois	SODIMATEX

La réalisation d'inventaires historiques régionaux des sites industriels et activités de services, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la base de données nationale BASIAS.

93 sites industriels et d'activités de services ont été recensés sur le territoire communal (*base de données BASIAS - [lien vers Basias](#)*) : [la fiche Basias – Crépy-en-Valois](#).

Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS), introduits par [l'article L.125-6 du code de l'environnement](#), sont les terrains où la pollution avérée du sol justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et sa prise en compte dans les projets d'aménagement (*source : Géorisques*).

Un SIS a été recensé sur le territoire communal : [la fiche SIS – Crépy-en-Valois](#).

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une « installation classée » (source : DREAL).

Les informations relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont disponibles sur le [site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire](#).

12 établissements ont été recensés sur le territoire communal :

Installation	Commune	Régime d'autorisation
ARROW Holding XXI	Crépy-en-Valois	Soumis à autorisation
Carrefour Supply Chain (ex. LCM)	Crépy-en-Valois	Enregistrement
DRM-ESCALE AUTO (ex. ESCALE AUTO)	Crépy-en-Valois	Soumis à autorisation
FM FRANCE	Crépy-en-Valois	Soumis à autorisation
KUBOTA EUROPE SAS	Crépy-en-Valois	Soumis à autorisation
LIBELTEX NTI (TWE)	Crépy-en-Valois	Soumis à autorisation
NATURECO	Crépy-en-Valois	Soumis à autorisation
PLASTHYLEN	Crépy-en-Valois	Enregistrement
SIBELCO FRANCE	Crépy-en-Valois	Soumis à autorisation
SIBELCO FRANCE	Crépy-en-Valois	Enregistrement
SODIMATEX	Crépy-en-Valois	Non classé
SUEZ RV Île-de-France	Crépy-en-Valois	Soumis à autorisation

Historique ICPE et carrières :

Numéro	Raison sociale	Nom	Ouverture	Localisation
990299	ACTIV/AUTOMATION	ACTIV/AUTOMATION	29/07/1999	6 rue Gustave Eiffel
19930238	AGORA	AGORA	02/06/1993	2 rue Saint-Germain
20161016	AIR LIQUIDE	AIR LIQUIDE ADVANCED BUSINESS	22/08/2016	Rue Louis Armand
20040079	AMC	AMC	19/02/2004	Lieudit « la Croix Cailleux »
20000107	ANEMOTHERM – GROUPE HALTON	ANEMOTHERM – GROUPE HALTON	09/03/2000	ZI Saint-Éloi
20160845	ARROW HOLDING XXI	ARROW Holding XXI	25/03/2015	Rue du Bois Tillé
20140056	AUTOSTELL'R	AUTOSTELL'R	18/11/2013	Route de Pierrefonds
20110265	BOIS ÉNERGIE INDUSTRIE	BOIS ÉNERGIE INDUSTRIE	01/07/2011	74 route de Soissons
20081620	BULLE DE LINGE	BULLE DE LINGE	04/12/2008	ZA rue Blaise Pascal
20081622	BULLE DE LINGE	BULLE DE LINGE	04/12/2008	ZA rue Blaise Pascal
19910041	CARREFOUR SUPPLY CHAIN		13/02/1991	Zone Industrielle
20170062	Centre Aquatique du Valois	VM 60800	07/02/2017	Rue des Érables
19730272	CNH France	CNH France	14/04/2008	Rue des Tournelles
20090514	COLAS Nord-Picardie	COLAS Nord-Picardie	08/09/2009	Site CNH France
20070658	Conseil Général de l'Oise	Conseil Général de l'Oise	20/11/2007	Rue Blaise Pascal
570053	CORONET	CORONET	17/05/1957	4 bis rue Marie Rotsen
20040199	CORSI-FIT	CORSI-FIT	07/05/2004	Zone Industrielle
20140483	CRÉPY DISTRIBUTION	CRÉPY DISTRIBUTION	28/05/2014	Enseigne LECLERC DRIVE Crépy
20120362	CRÉPY PRESSING	CRÉPY PRESSING	23/10/2012	16 avenue Levallois Perret
19800150	CREVAL	CREVAL	24/04/1980	Enseigne INTERMARCHÉ
20030041	CSF France Stations Services	CSF France Stations Services	09/01/2003	Enseigne CARREFOUR MARKET
20170246	DRM60	DRM Démolition et Revente de Métaux	21/06/2017	Route de Pierrefonds
20030068	ESCALE AUTO	SARL ESCALE AUTO	29/01/2003	Route de Pierrefonds
20081470	Ets BERVIALLE	Sté SIBELCO France	15/01/1974	Lieudit « la Pierre aux Corbeaux »
19960069	Ets LAERMANS	SA Ets LAERMANS	15/05/1998	Lieudit « la Croisette »
19920164	FEDERAL MOGUL SYSTEMS PROTECTION GROUP	FEDERAL MOGUL SYSTEMS PROTECTION GROUP	12/01/1993	Site de Montigny
19890350	FEDERAL MOGUL SYSTEMS PROTECTION GROUP	FEDERAL MOGUL SYSTEMS PROTECTION GROUP	12/01/1993	Site du Tillet
19920007	FM FRANCE SAS	FM LOGISTIC	17/12/1991	Rue du Bois de Tillet
19800028	GARAGE INGLOT	Sté GARAGE INGLOT	28/03/1980	2 avenue Paul Pauchet
19880439	GARAGE INGLOT FRANÇOIS	INGLOT	23/12/1988	70 avenue Levallois Perret
980092	GEODIS LOGISTICS	GEODIS LOGISTICS Île-de-France	12/03/1998	Chemin des Docks
20020478	GIRAUDON COMBUSTIBLES	GIRAUDON COMBUSTIBLES	30/10/2002	78 rue du Bois de Tillet
19840219	JUY	JUY	14/11/1986	72 route de Soissons
20190246	KUBOTA EUROPE	KUBOTA Europe	24/09/2018	Rue du Bois de Tillet
20180291	LA FERME SAINT-LAZARE	EURODEM LOCATION	03/07/2018	Avenue Sadi Carnot
20060052	LIBELTEX NTI	LIBELTEX NTI	27/07/2005	Rue Saint-Éloi
19610181	MANTEL	MANTEL	11/04/1962	Chemin des Docks
19940400	MECA POIDS LOURDS	MECA POIDS LOURDS	08/12/1994	19 rue Saint-Germain
20030192	MECA POIDS LOURDS	MECA POIDS LOURDS	07/03/2003	Lotissement industriel n°5
19890403	MESNIL	MESNIL	16/01/1990	Zone artisanale
19630222	MONOPRIX	MONOPRIX Exploitation	26/12/1963	20 rue du Général de Gaulle
20020388	NATURECO	NATURECO	28/08/2002	Route de Soissons
19870097	NORVALO	NORVALO	27/06/1989	Route de Pierrefonds
20050474	ONYX NORD NORMANDIE	ONYX NORD NORMANDIE	14/06/2005	Route de Soissons
20030788	PLASTHYLEN	PLASTHYLEN	22/12/2003	Rue Gustave Eiffel
19640287	QUINCAILLERIE DES Ets LAERMANS	QUINCAILLERIE DES Ets LAERMANS	15/09/1964	16 avenue Sadi Carnot
20050613	SAUR FRANCE – Agence de l'Oise	SAUR FRANCE Centre PICARDIE et NORD	21/07/2005	11 rue Saint-Éloi
20050614	SAUR FRANCE Centre PICARDIE et NORD	SAUR FRANCE Centre PICARDIE et NORD	21/07/2005	11 rue Saint-Éloi
960274	SIBELCO	SIBELCO France	10/11/1998	Lieudit « la Pierre aux Corbeaux »
20030173	Sté PARISIENNE DE GESTION D'ARCHIVES	Sté PARISIENNE DE GESTION D'ARCHIVES	28/02/2003	Lieudit « la Croix Cailleux »
19630246	SODIMATEX	SODIMATEX	31/10/1963	272 rue Saint-Germain
19940174	SODIMATEX	SODIMATEX	15/07/1996	Lieudit « les Mitans Saint-Germain »
20120269	SOLAUFIL	SOLAUFIL	07/08/2012	82 route de Soissons
20130493	SOUFFLET AGRICULTURE	SOUFFLET AGRICULTURE	15/03/2013	5 chemin des Docks
19770350	SUEZ RV Île-de-France		20/10/1978	Lieudit « la Pierre aux Corbeaux »
19950292	Syndicat Mixte du Département de l'Oise	Syndicat Mixte du Département de l'Oise	25/04/1995	Route de Lévignen – RD922
20040592	VDS	VDS	26/10/2004	3 rue Saint-Germain

(Fiche mise à jour le 10 décembre 2019 - © DDT de l'Oise)